

LIVRET IFAS

***Accueil et Pédagogie :
Promotion SEPTEMBRE 2026***



CHRU NANCY

29 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CO 60034 54035 NANCY Cedex

☎ 03 83 85 16 72 📧 ifas@chru-nancy.fr

SOMMAIRE

I) PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

1. Présentation générale
2. Les locaux
3. L'équipe
4. Missions de l'Institut de formation d'Aide-soignant

II) ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

1. Le projet pédagogique
2. Les principes et méthodes pédagogiques
3. Plateforme TEAMS : outil de communication
4. Alternance de périodes d'enseignement et de périodes en milieu professionnel
5. Modules d'enseignement théorique et critères d'évaluation
6. Périodes en milieu Professionnel
 - a) Le contexte
 - b) Les outils d'aide au suivi
 - c) Les acteurs
 - d) Evaluation des compétences en milieu professionnel
 - e) Absences et récupération

III) PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE SCOLAIRE

1. Positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région
2. Prestations Offertes à l'Institut de formation d'Aide-soignant
3. Projet de Médiation Animale

IV) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS COMPLET

V) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS COMPLET ENTREE DIRECTE

VI) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS MODULAIRE ET CURSUS

PARTIEL

1. PLANIFICATION DE FORMATION BAC ASSP 2011 et 2022
2. PLANIFICATION DE FORMATION BAC SAPAT
3. PLANIFICATION DE FORMATION DEA 2006 et 2022
4. PLANIFICATION DE FORMATION ADVF
5. PLANIFICATION DE FORMATION DEAES 2016 et 2021
6. PLANIFICATION DE FORMATION DEAP 2021
7. PLANIFICATION DE FORMATION BAC SAPAT+DEAES 2021
8. PLANIFICATION DE FORMATION VAE Hybride

I) PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS)

1. Présentation générale

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Nancy agréé depuis 1970 et inauguré en 1971 est une des 10 écoles et/ou instituts de formation du C.H.R.U. de Nancy. Il est situé sur le site de l'Hôpital Central.

L'I.F.A.S. prépare au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, diplôme mentionné au Code de la Santé Publique. (Fiche RNCP 35830)

2. Les locaux

L'IFAS est situé au n° 31 de la Rue Lionnois à Nancy (secrétariat au 1^{er} étage)

L'adresse postale à utiliser est celle de l'Hôpital Central, établie comme suit :



Institut de Formation d'aides-soignants du CHRU de Nancy
29, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny CO n° 60034
54 035 NANCY Cedex
☎ Secrétariat 03.83.85.16.72

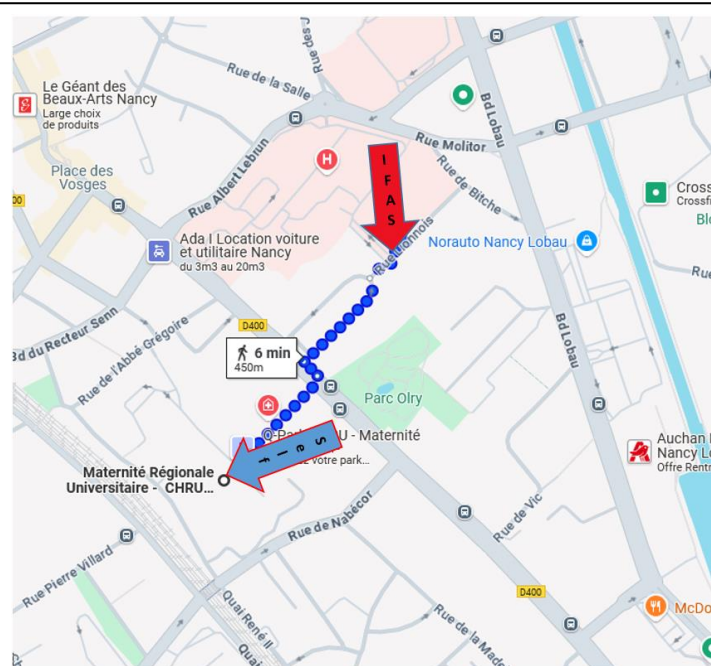
L'IFAS est situé **au RDC et au 1^{er} étage** du bâtiment qui se trouve à droite de l'entrée des urgences, au 31 rue Lionnois. Il n'y a pas d'ascenseur pour accéder au premier étage.

Le premier étage de l'IFAS n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Aussi, nous vous invitons à nous signaler toute difficulté.

Des lignes de bus desservent l'IFAS (avenue de Strasbourg/Place des Vosges...), prévoir 30 minutes à pied depuis la gare, 19 minutes en bus.

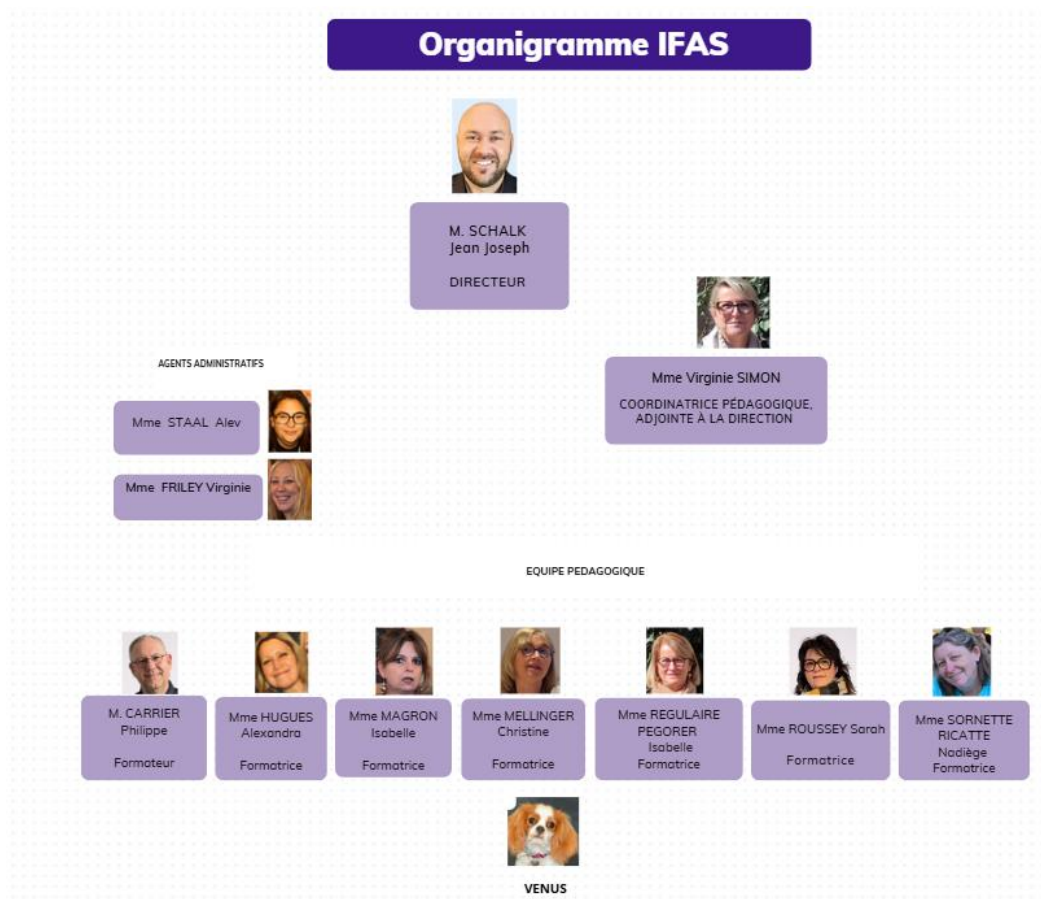
Pour vous restaurer : Un self excentré sur la maternité du CHRU (à 6 minutes à pied) est ouvert du lundi au vendredi, avec un tarif préférentiel pour les apprenants.

Un badge vous sera remis afin de pouvoir y accéder (rechargement par CB aux bornes prévues à cet effet).



3. L'équipe se compose :

- D'un directeur chargé de l'organisation générale de la formation
Monsieur Jean Joseph SCHALK
- D'un cadre supérieur de santé, coordinatrice pédagogique, adjointe à la direction
Madame Virginie SIMON v.simon@chru-nancy.fr
- De 7 formateurs chargés d'enseignement théorique, clinique et d'évaluation. Ils participent à l'organisation de la formation et à l'élaboration du projet pédagogique.
 - M. Philippe CARRIER p.carrier@chru-nancy.fr
 - Mme Alexandra HUGUES* a.hugues@chru-nancy.fr
 - Mme Isabelle MAGRON* i.magron@chru-nancy.fr
 - Mme Christine MELLINGER c.mellinger@chru-nancy.fr
 - Mme Isabelle REGULAIRE-PEGORER i.regulaire@chru-nancy.fr
 - Mme Sarah ROUSSEY s.roussey@chru-nancy.fr
 - Mme Nadiège SORNETTE-RICATTE n.sornette-ricatte@chru-nancy.fr
- De 2 référents handicaps*
- De 2 adjoints administratifs chargés de traitement et d'organisation de l'ensemble des informations administratives et des relations internes et externes de l'I.F.A.S. :
 - Mme Alev STAAL } ifas@chru-nancy.fr
 - Mme Virginie FRILEY
- D'intervenants extérieurs : médecins, pharmaciens, sages-femmes, psychologues, sociologues, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, directeurs d'établissement de santé, juristes, Patients Ressources, cadres supérieurs de santé, cadres de santé, infirmiers, assistante sociale, ASG, Animateurs, Kinésithérapeute...
- Venus : Chienne de l'IFAS pour l'accompagnement en médiation animale



4. Missions de l'Institut de Formation Aide-Soignant

En formation initiale, les missions s'inscrivent dans un contexte législatif, consultable sur le site des écoles campus@chru-nancy.fr et sur www.legifrance.gouv.fr

Textes de référence pour la sélection :

- Arrêté du 7 avril 2020
- Arrêté du 12 avril 2021 modifié

Texte de référence pour la formation AS et AP

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant, modifié le 9 juin 2023

L'IFAS accueille 130 apprenants sur l'année répartis en 2 rentrées : janvier et septembre et 5 places supplémentaires en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation uniquement pour les cursus modulaires (bac ASSP et bac SAPAT).

L'IFAS prépare

- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus complet
- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus partiel pour les candidats titulaires d'un des diplômes suivants (cf. article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021)
 - Accompagnant éducatif et social (Auxiliaire de vie sociale, Mention complémentaire d'aide à domicile, aide médico psychologique)
 - Ambulancier
 - Auxiliaire de la Vie Familiale (titre professionnel)
 - Auxiliaire de puériculture
 - Assistant de régulation médicale
 - Agent de service médico-social (titre professionnel)
- Au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en cursus modulaire
 - Baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins Services à la Personne »
 - Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »
- Au Titre d'agent thermal

L'IFAS a également une mission de formation continue. (Cf. projet pédagogique sur le site CAMPUS)

Cadre législatif et réglementaire : quelques points de repères

1. Le diplôme d'AS est enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles

2. L'AS exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'Article R.4311- du CSP

3. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'IDE défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du SP

4. L'AS est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus

II) ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le métier d'Aide-Soignant s'exerce en fonction d'un référentiel d'activités. Le diplôme est délivré à partir d'un référentiel de certification qui s'appuie sur :

- Un référentiel de formation
- Un référentiel de compétences
- Un référentiel d'activités
- Un portfolio
- L'évaluation des compétences acquises en milieu professionnel
- La validation de l'acquisition des compétences
- Des équivalences de compétences et d'allègement de formation.

1. Le projet pédagogique

L'Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant prend en compte

- Le contexte institutionnel
- Le profil du public en formation professionnelle
- L'évolution des besoins de santé

La formation s'appuie sur 3 concepts

- Une formation d'adultes
- Une formation par alternance
- Une formation professionnalisante

En début de formation, un contrat de collaboration sera établi entre l'apprenant et le formateur référent afin d'acter les responsabilités et l'engagement de chacun.

Au terme de la formation, l'acquisition de compétences doit permettre au futur professionnel la mobilisation d'un ensemble de ressources en vue de répondre à des situations de soins très diverses.

Aussi le texte prévoit un dispositif d'accompagnement des apprenants qui s'appuie sur 4 modalités d'intervention :

- Un accompagnement pédagogique individualisé (API) de 35h
- Un suivi pédagogique individualisé (SPI) de 7h
- Des travaux personnels guidés ou TPG de 35h
- Un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC) éventuel de 35h pour les apprenants en cursus partiel

Un contrat pédagogique pourra être proposé à l'apprenant en difficulté.

Nos objectifs étant que l'apprenant accomplisse la totalité de la formation et atteigne ses objectifs personnels en prévenant le risque de rupture de parcours

En fin de formation l'apprenant doit être capable de :

- Participer à la prise en soins de patients dans les limites de son champ de compétences
- S'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire avec laquelle il collabore
- Garantir et respecter la sécurité dans les soins
- Assurer la continuité des soins en réalisant une prise en soins holistique de la personne soignée.

2. Les principes et méthodes pédagogiques

Les principes et méthodes pédagogiques que nous avons retenus tant dans l'enseignement théorique que clinique, se fondent sur :

- La progression
- L'initiative
- L'individualisation

La formation est basée sur une pédagogie participative, l'emploi de méthodes actives (travaux dirigés, travaux pratiques, simulation, Escape Game) et l'utilisation de plateformes numériques (apprentissage de l'anglais en santé) permettant à l'apprenant de :

- S'impliquer dans sa formation
- S'auto évaluer
- Devenir un professionnel compétent et responsable

Le raisonnement clinique est le véritable fil rouge de la formation car celui-ci s'inscrit dans une dynamique de réflexion, d'action concertée et d'évaluation pour une qualité des soins.

3. Plateforme TEAMS : outil de communication

Un accès « protégé » à Teams est fourni en début de formation. Il permet d'accéder :

- À la plupart des supports de cours (suivant autorisation de l'auteur),
- Aux plannings des différentes périodes d'enseignement en fonction du cursus de formation
- Aux coordonnées des terrains de stages
- À des conversations générales et/ou privées avec l'équipe de l'IFAS
- ...

4. Alternance de périodes d'enseignement et de périodes en milieu professionnel

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences, au travers d'une alternance entre enseignement en institut et enseignement en milieu professionnel. Cette alternance permet des interactions constructives entre les savoirs théoriques et pratiques. La transférabilité des connaissances théoriques en situation professionnelle construit les compétences professionnelles.

La période D de 7 semaines doit se terminer l'avant-dernière semaine de formation, la dernière semaine de formation se déroule à l'IFAS.

Tous les terrains de stage sont attribués par l'IFAS.

ENSEIGNEMENT	Milieu professionnel
BLOC 1 <u>Module 1</u> : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : 147h <u>Module 2</u> : Repérage et prévention de situation à risque : 21 h	PERIODE A – 5 semaines : 175 h En service de court séjour ou en service accueillant des personnes âgées ou en service accueillant des personnes en situation de handicap physique ou psychique
BLOC 2 <u>Module 3</u> : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77h <u>Module 4</u> : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement : 182h <u>Module 5</u> : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35h	PERIODE B – 5 semaines : 175 h En service de court séjour ou en service accueillant des personnes âgées ou en service accueillant des personnes en situation de handicap physique ou psychique
BLOC 3 <u>Module 6</u> : Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 70h <u>Module 7</u> : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21h	PERIODE C – 5 semaines : 175 h En service de court séjour ou en service accueillant des personnes âgées ou en service accueillant des personnes en situation de handicap physique ou psychique
BLOC 4 <u>Module 8</u> : Entretien et des matériels et prévention des risques associés : 35h	PERIODE D – 7 semaines : 245 h En lien avec projet professionnel
BLOC 5 <u>Module 9</u> : Traitement des informations : 35h <u>Module 10</u> : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques : 70h	Selon l'arrêté du 7 avril 2020. Art 15 : <i>« les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service mentionnés dans l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 sont dispensés de la réalisation d'une période de 5 semaines. »</i>
Dispositif d'accompagnement des apprenants <u>API</u> Accompagnement Pédagogique Individualisé : 35h (+35h personnalisées complémentaires éventuelles pour les cursus partiels (APIC)) <u>TPG</u> Travaux Personnels Guidés : 35h <u>SPI</u> Suivi Pédagogique Individualisé des apprenants : 7h	
TOTAL Enseignement :22 semaines = 770 heures	TOTAL Milieu professionnel : 22 semaines = 770 heures
Total formation = 1540 heures dont 18H de formation au numérique en santé	

5. Modules d'enseignement théorique et critères d'évaluation

Bloc 1 : accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie quotidienne 2 - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de la personne 3 - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation de la situation 4 - Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster	1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne 2 - Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne 3 - Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement 4 - Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale 5 - Pertinence dans l'accompagnement des aidants

Module 2. Repérage et prévention des situations à risque

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne 2 - Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates 3 - Evaluer ces actions et les réajuster	1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités 2 - Repérage des situations à risque 3 - Pertinence des mesures de prévention proposées 4 - Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Bloc 2 : évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration

Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de la personne 2 - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation 3 - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude 4 - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin	1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 - Conformité des modalités de recueil des données 3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent

Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation 2 - Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster	1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser 2 - Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 3 - Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation 4 - Analyse de la qualité du soin réalisé

Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements 2 - Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention 3 - Utiliser les aides à la manutention (matériels) Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriée	1 - Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes 3 - Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace 4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

Bloc 3 : information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles 2 - Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation	1 - Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle 2 - Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage 3 - Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage

Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure 2 - Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation	1 - Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel 2 - Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

Bloc 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées 2 - Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins 3 - Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile 4 - Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures 5 - Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées	1 - Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation 2 - Pertinence de l'analyse de l'application des règles : -de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie -de traçabilité -liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets 3 - Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement

Bloc 5 : travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 9 – Traitement des informations

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies, 2 - Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...) 3 - Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie	1 - Fiabilité du recueil des données 2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises 3 - Qualité des transmissions

Module 10 – Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion d des risques

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention 2 - Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants 3 - Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 4 - Identifier les événements indésirables et les non-conformités 5 - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins 6 - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences	1 - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs 2 - Pertinence de l'organisation de son activité 3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques 4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 5 - Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 6 - Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

Bloc transversal : Numérique en santé

Selon l'arrêté du 9 juin 2023, l'IFAS doit délivrer un enseignement de 18h permettant à l'apprenant d'obtenir une attestation de validation de la formation au numérique en santé.

Objectifs de formation	Critères d'évaluation
1 - Appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles et accompagner la transformation numérique du système de soin 2 - Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité 3 - Utiliser les outils numériques pour améliorer la prise en charge des patients et bénéficiaires ainsi que pour gagner du temps dans les tâches administratives 4 - Sécuriser la prise en charge des patients et bénéficiaires par la mise en place de bonnes pratiques de protection de données de santé et de prévention des cyberattaques	1 - Identifier un usager ou un Professionnel de santé 2 - Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation 3 - Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légales 4 - Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail 5 - Se prémunir et réagir face aux incidents 6 - Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information 7- Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations 8 - Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique 9 - Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité 10 - Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés 11 - Maîtriser la réglementation de la télésanté 12 - Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur

	MODULES DE FORMATION	MODALITES D'EVALUATION
BLOC 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation : ➤ <i>Ecrit individuel sur table : Mod1 : 1h et Mod 2 : 1h Cas concret avec questions</i>
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque	Evaluation des compétences en milieu professionnel
BLOC 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 : ➤ <i>Ecrit individuel sur table 1h</i> ➤ <i>Ecrit et oral à partir d'un raisonnement clinique</i>
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	AFGSU niveau 2 Pratique simulée en lien avec le module 5 + justification orale Evaluation des compétences en milieu professionnel - Suivre les enseignements du parcours de formation sur ANS formation, répartis sur 18h
Bloc transversal Numérique en santé	Données de santé Cybersécurité en santé Communication en santé Outils numériques en santé Télésanté	
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée : ➤ <i>Mod 6 : à partir d'une situation vécue + oral de 20 mn</i> ➤ <i>Mod 7 : Ecrits en groupe sur l'accompagnement des personnes en formation 6h</i>
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
		Evaluation des compétences en milieu professionnel
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel : ➤ <i>Ecrit individuel sur table 1h</i>
		Evaluation des compétences en milieu professionnel
BLOC 5 Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée : ➤ <i>Mod 9 : exercice de transmissions orales et écrites</i> ➤ <i>Mod 10 : Ecrit individuel sur table</i> ➤ <i>Exercice de planification à partir de situations 1h</i>
	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques	
		Evaluation des compétences en milieu professionnel

Les notes des modules d'un même bloc se compensent lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8/20 afin d'obtenir au moins 10/20 au BLOC.

Cependant, dans un souci d'acquisition de connaissances solides pour l'exercice de la profession (accords avec la DREETS et l'ARS), toute note inférieure à 10/20 à la session 1 implique un passage en session 2. La meilleure des 2 notes est conservée.

Une Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats (CoVAR) se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage. Ceci, sur l'ensemble des stages soit les 4 périodes pour un parcours complet. Une période en milieu professionnel complémentaire peut être imposée suite aux délibérations de cette instance.

6. Périodes en Milieu Professionnel ou PMP (Stages)

a) Contexte

Les périodes en milieu professionnel constituent un complément indispensable à la formation pratique et théorique reçue à l'IFAS et permettent, de manière privilégiée, d'acquérir et d'améliorer la maîtrise de toutes les compétences exigées par le référentiel de formation. Le stage est un moment de démarche clinique de formation : c'est un temps de formation où l'apprenant est accueilli, encadré et où la théorie est aussi dispensée par les professionnels de terrain. Il s'agit d'un moyen de socialisation professionnelle.

Les lieux de périodes en milieu professionnel sont attribués par l'IFAS.

Les affectations de stage sont choisies en fonction des objectifs d'acquisition des compétences.

Les formatrices élaborent le parcours de périodes en milieu professionnel de chaque apprenant en tenant compte de son parcours professionnel et de son projet.

A l'issue des périodes en milieu professionnel des analyses des pratiques professionnelles (APP) sont réalisées à l'I.F.A.S. Ces APP permettent de prendre du recul et d'analyser une situation vécue à distance avec partage de réflexion d'analyse et de positionnement en tant que professionnel.

Pour les cursus complets, modulaires et partiels (Cf. planifications)

b) Les outils d'aide au suivi

Afin d'aider à l'appropriation du savoir professionnel, l'équipe pédagogique met à disposition de l'apprenant :

- Une fiche relative à la méthodologie du soin
- Des fiches de protocole de soins
- Des fiches d'auto et de co-évaluation
- La plateforme TEAMS

Un portfolio, outil personnel de suivi de progression, permet d'assurer la traçabilité de l'évolution de l'apprenant durant les périodes de formation en milieu professionnel.

Chaque période de stage est précédée, 15 jours avant son début, d'une annonce adressée au cadre du service.

Il revient à ce dernier :

- D'en faire une information à l'équipe
- De favoriser sa diffusion par affichage

c) Les acteurs

L'équipe soignante au niveau du service :

« L'encadrement doit être assuré par un tuteur désigné par le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage ou le maître d'apprentissage ».

Le tuteur

Sa mission prépondérante est la guidance dans l'apprentissage sur le terrain de « Savoir Faire » et de « Savoir Etre ».

Il est pour l'apprenant, celui qui :

- prend note des objectifs, institutionnels et personnels, afférents au stage
- s'informe des pré requis
- favorise le développement de ses connaissances en l'aidant à élargir ses centres d'intérêt, à chercher les informations
- l'oriente dans les prises en charge des patients
- l'aide à faire les liens entre la théorie et la pratique
- propose des soins en fonction de son niveau d'acquisition théorique et technique
- se porte garant des prestations apportées aux patients
- l'initie aux méthodes thérapeutiques spécifiques au domaine des soins, l'invite à prendre une place dans l'équipe de soins pluri-professionnelle
- reste à l'écoute de ses attentes et préoccupations.
- collabore avec le référent formateur
- incite l'apprenant à s'autoévaluer
- réalise des évaluations régulières de la progression de l'apprenant

L'équipe soignante (professionnels de proximité)

Elle participe également à l'encadrement :

- Met à disposition de l'apprenant les documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement du service
- Prend connaissance des objectifs rédigés dans le portfolio
- Soutient l'apprenant dans la recherche de situations lui permettant d'évoluer en respectant son rythme d'apprentissage
- Peut participer à l'évaluation en milieu professionnel à la demande du tuteur

Le cadre du service et/ou maître de stage

Son rôle est axé sur :

- L'organisation de l'accueil de l'apprenant
- L'information du ou des référents de la programmation des évaluations (mi période et fin de période en milieu professionnel)
- La supervision de la progression
- La médiation en cas de difficultés.
- L'échange avec le référent formateur.

Les formateurs

Ils accompagnent en amont de la Période en Milieu Professionnelle (PMP) chaque apprenant dans la formulation d'objectifs personnels et la compréhension d'objectifs institutionnels.

Ils assurent des visites en milieu professionnel appelés également encadrements formatifs, des soutiens personnalisés et vérifient en fonction du stade de formation le processus d'apprentissage :

- Capacité à s'intégrer et à collaborer en équipe
- Capacité de réflexion, de questionnement grâce au raisonnement clinique pour prendre en soin le patient,
- Capacité à s'adapter aux situations,
- Capacité à maîtriser le geste

Concrètement à l'IFAS pour les cursus complets :

- 1^{er} encadrement sur la première période en milieu professionnel
- 2^{ème} encadrement avec retour à l'IFAS pour travailler sur le raisonnement clinique sur la 3^{ème} période en milieu professionnel

Pour les cursus modulaires et partiels, adaptation de cette stratégie en fonction du nombre de périodes en milieu professionnel.

Des encadrements supplémentaires peuvent être organisés en fonction des besoins et difficultés de l'apprenant.

d) Evaluation des compétences en milieu professionnel

A la fin de la période en milieu professionnel

- L'apprenant s'autoévalue sur son portfolio
- L'apprenant échange avec son tuteur au cours d'un entretien puis le tuteur finalise l'évaluation en complétant le document « évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel »

e) Absences et récupérations (cf. Règlement Intérieur)

Dans un souci de précaution, l'équipe pédagogique propose systématiquement à l'apprenant de rattraper ses absences durant les périodes en milieu professionnel même si « sa franchise » de 5% n'est pas entamée.

L'organisation de la récupération relève de la compétence de l'équipe pédagogique qui gère le dossier de présence de chaque apprenant pour l'année de formation.

La récupération peut s'effectuer au cours du stage d'une durée minimale de 5 semaines, si le stage permet cette disposition et si l'absence n'excède pas 28 heures. Elle peut s'effectuer autrement sur une période de vacances, au plus près de l'absence, dans la même spécialité de préférence.

III) PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE SCOLAIRE

1) Positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région

Le territoire de Nancy et de sa région présente les caractéristiques d'une grande agglomération. L'IFAS se situe au cœur de cette cité de 105 000 habitants. La métropole urbaine représente plus de 287 000 habitants.

2) Prestations offertes à l'IFAS

Un accueil en continu au secrétariat de 8h à 16 h45 du lundi au jeudi et 8h-16h le vendredi (pause méridienne de 12H15 à 13H15) avec aide apportée dans les démarches administratives et financières.

Un badge « multifonction » pour la possibilité de restauration sur les différents sites du CHRU et pour l'accès aux services de soins dont les vestiaires.

La mise à disposition :

- D'une salle de travail (salle B), durant la pause méridienne, pour le travail personnel
- D'une salle de détente avec réfrigérateur, micro-ondes et distributeur de boissons
- D'un tableau d'affichage et d'un site teams où sont relayées toutes les informations : moyens de transport de l'agglomération nancéenne, les différentes manifestations sanitaires et sociales
- Des différentes offres d'emploi répertoriées dans un classeur et sur les boîtes mails des apprenants et/ou par échanges sur Teams et /ou pour affichage galerie
- D'un accès libre au centre de documentation de l'Institut de formation en Soins infirmiers (IFSI) et de la Tour marcel Brot
- D'une consultation sur demande aux formateurs de toutes les revues professionnelles de l'IFAS

La possibilité pour les apprenants :

- D'organiser un goûter pour Noël, la fin de la formation, l'accueil d'une nouvelle promotion ou d'autres activités
- De participer à des actions, plan blanc, plan Novi
- D'intégrer l'atelier chorale de l'IFAS animée par une formatrice et/ou le groupe de marche sur la pause méridienne, encadré par l'équipe de l'IFAS
- De participer à des démarches citoyennes comme octobre rose, la fête de la mobilité, don du sang...

3) Projet de Médiation Animale

Depuis aout 2024, l'IFAS accueille au sein de son équipe, une chienne cavalier King Charles, *Vénus*.

Cet animal s'inscrit dans un projet de médiation animale à destination des apprenants et de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. Les objectifs visés sont :

- une meilleure gestion des émotions
- le retour/acquisition de la confiance en soi
- une meilleure qualité de vie au travail

L'entrée en relation avec l'animal reste une démarche volontaire et ne peut être imposée.



IV) PLANIFICATION DE FORMATION EN CURSUS COMPLET

770 heures enseignement et 770 heures de PMP

Du vendredi 28 aout 2026 au jeudi 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	5 semaines + 1j 182 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↓ 2↑ API 14h	M1 le 02/10/26*
Du lundi 5 octobre au vendredi 6 novembre	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel A	
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	6 semaines 210 h	ENSEIGNEMENT 3↑ 5 ↓ 4 API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 09 /11/26* M5 le 04/12/26*
Du lundi 21 décembre au vendredi 1 janvier 2027	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 12 mars	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ 8 ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 08/02/27*
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril	1 semaine 35 h	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 26 avril au vendredi 28 mai	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 9↑ 6↑ 10 (7j) 7 ↓ TPG 4h / SP 3h	M8 le 28/04/27* M9 le 14/05/27* M7 le 27/05/27* M10 le 28/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 16 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	M3 M4 M6
Période d'enseignement 5 Du lundi 19 juillet au jeudi 22 juillet	4 jours 28h	ENSEIGNEMENT Module 10 ↓ (3j) TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre ,6 mai, 17 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars,14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

V) PLANIFICATION DE FORMATION CURSUS COMPLET ENTREE DIRECTE

770h heures enseignement 595 heures de PMP

Du vendredi 28 aout 2026 au jeudi 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	5 semaines + 1j 182 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↓ 2↑ API 14h	M1 le 02/10/26*
Du lundi 5 octobre au vendredi 6 novembre	5 semaines 175 h	DISPENSE PMPA	
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	6 semaines 210 h	ENSEIGNEMENT 3↑ 5 ↓ 4 API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 09 /11/26* M5 le 04/12/26*
Du lundi 22 décembre au vendredi 1 janvier 2027	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 12 mars	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ 8 ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 08/02/27*
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril	1 semaine 35 h	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 26 avril au vendredi 28 mai	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 9↑ 6↑ 10 (7j) 7 ↓ TPG 4h / SP 3h	M8 le 28/04/27* M9 le 14/05/27* M7 le 27/05/27* M10 le 28/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 16 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	M3 M4 M6
Période d'enseignement 5 Du lundi 19 juillet au jeudi 22 juillet	4 jours 28h	ENSEIGNEMENT Module 10 ↓ (3j) TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre ,6 mai, 17 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars,14 juillet

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

VI) PLANIFICATIONS DE FORMATION EN CURSUS MODULAIRE ET EN CURSUS PARTIEL

L'organisation pédagogique des cursus partiels relève de l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au Diplôme d'état d'Aide-Soignant

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié le 9 juin 2023 *relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*
Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;*
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;*
- 3° Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;*
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;*
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;*
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;*
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;*
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.*

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe.

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

1. PLANIFICATION DE FORMATION BAC ASSP 2011

371h de formation théorique et 350h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au vendredi 9 avril 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	35 h 14h API 21h APC	ENSEIGNEMENT Raisonnement clinique TP toilette Prépa stage + portfolio ?	
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	6 semaines 210 h	ENSEIGNEMENT 3↑ 5 ↓ 4 API 21h / TPG 11h / SP 3h	M5 le 04/12/26*
Du lundi 21 décembre au vendredi 1 janvier 2027	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 5 mars	4 semaines 140 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↑ TPG 14h	M3 (partie 1) le 08/02/27*
Du lundi 8 mars au vendredi 9 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	M3 M4

Jours fériés en enseignement : 11 novembre

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

2. PLANIFICATION DE FORMATION BAC ASSP 2022

336 h de formation théorique et 350h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au vendredi 9 avril 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	35 h 14h API 21h APC	ENSEIGNEMENT Raisonnement clinique TP toilette Prépa stage + portfolio ?	
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	6 semaines 175h h M3 56h M5 21h	ENSEIGNEMENT 3↓ 5 ↑ 4 API 21h / TPG 11h / SP 3h	M5 le 04/12/26*
Du lundi 21 décembre au vendredi 1 janvier 2027	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 5 mars	4 semaines 140 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 08/02/27*
Du lundi 8 mars au vendredi 9 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	M3 M4

Jours fériés en enseignement : 11 novembre

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

3. PLANIFICATION DE FORMATION BAC SAPAT 2011 et 2022

511h de formation théorique et 490h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au jeudi 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	35 h 14h API 21h APIC	ENSEIGNEMENT Raisonnement clinique TP toilette	
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	6 semaines 210 h	ENSEIGNEMENT 3↑ 5 ↓ 4 API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 09 /11/26* M5 le 04/12/26*
<i>Du lundi 22 décembre au vendredi 1 janvier 2027</i>	<i>2 semaines 70h</i>	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 12 mars	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 ↓ 8 ↑ TPG 14h	M3 (partie 1) le 08/02/27*
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
<i>Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril</i>	<i>1 semaine 35 h</i>	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 26 avril au vendredi 28 mai	3 semaines 140 h	ENSEIGNEMENT Modules 9↑ 10 TPG 4h / SP 3h	M8 le 28/04/27* M9 le 14/05/27* M10 le 28/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 2 juillet	4 semaines 140 h	Période Milieu Professionnel D	M3 M4
Période d'enseignement 5 Du lundi 19 juillet au jeudi 22 juillet	4 jours 28h	ENSEIGNEMENT Module 10 ↑ (3j) TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre ,6 mai, 17 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars,14 juillet

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

4. PLANIFICATION DE FORMATION DEA 2006

574h formation théorique et 595h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au jeudi 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	5 semaines + 1j 182 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↑ 2↓ API 14h	M1 le 02/10/26*
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	5 semaines 133h	ENSEIGNEMENT 3 (35h) ↓ 4 (63h) API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 09 /11/26*
Du lundi 22 décembre au vendredi 1 janvier 2027	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 12 mars	5 semaines 140 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 (105h) ↓ 8 (21h)↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 08/02/27*
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril	1 semaine 35 h	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 26 avril au vendredi 28 mai	5 semaines 112 h	ENSEIGNEMENT Modules 9(14h)↓ 6(21h)↓ 10 (49h) 7(21h) ↓ TPG 4h / SP 3h	M8 le 28/04/27* M9 le 14/05/27* M7 le 27/05/27* M10 le 28/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 16 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	M3 M4 M6
Période d'enseignement 5 Du lundi 19 juillet au jeudi 22 juillet	7h	ENSEIGNEMENT TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre, 6 mai, 17 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars, 14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

5. PLANIFICATION DE FORMATION DEA 2022

448 h formation théorique et 490 h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au jeudi 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	5 semaines + 1j 154 h	ENSEIGNEMENT Modules 1(126h) ↓ 2(14h)↓ API 14h	M1 le 02/10/26*
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	4 semaines 98 h	ENSEIGNEMENT 4 (63h) API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 09 /11/26*
Du lundi 22 décembre au vendredi 1 janvier 2027	2 semaines 70h	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 12 mars	5 semaines 105 h	ENSEIGNEMENT Modules 4 (84h) ↓ 8 (7h)↓ TPG 14h	
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril	1 semaine 35 h	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 3 mai au vendredi 28 mai	4 semaines 84h	ENSEIGNEMENT 6(21h)↓ 10 (35h) 7(21h) ↓ TPG 4h / SP 3h	M8 le 28/04/27* M7 le 27/05/27* M10 le 28/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 25 juin	4 semaines 140 h	Période Milieu Professionnel D	M4 M6
Période d'enseignement 5 Du lundi 19 juillet au jeudi 22 juillet	7h	ENSEIGNEMENT TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre, 6 mai, 17 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars, 14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

6. PLANIFICATION DE FORMATION ADVF

567h formation théorique et 595h de formation clinique

+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au jeudi 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 2 octobre	5 semaines + 1j 112 h	ENSEIGNEMENT Modules 1 (98h) ↓ API 14h	M1 le 02/10/26*
Période d'enseignement 2 Du lundi 9 novembre au vendredi 18 décembre	5 semaines 168 h	ENSEIGNEMENT 3 (77h)↓ 4 (56h) API 21h / TPG 11h / SP 3h	M2 le 09 /11/26* M5 le 04/12/26*
<i>Du lundi 22 décembre au vendredi 1 janvier 2027</i>	<i>2 semaines 70h</i>	VACANCES	
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	5 semaines 175 h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 12 mars	5 semaines 175 h	ENSEIGNEMENT Modules 4(126h) ↓ 8 (35h) ↓ TPG 14h	M3 (partie 1) le 08/02/27*
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril	5 semaines 175h	Période Milieu Professionnel C	
<i>Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril</i>	<i>1 semaine 35 h</i>	VACANCES	
Période d'enseignement 4 Du lundi 26 avril au vendredi 28 mai	5 semaines 84 h	ENSEIGNEMENT Modules 9 (28h)↓ 10 (28h) 7(21h) ↓ TPG 4h / SP 3h	M8 le 28/04/27* M9 le 14/05/27* M7 le 27/05/27* M10 le 28/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 16 juillet	7 semaines 245 h	Période Milieu Professionnel D	M3 M4 M6
Période d'enseignement 5 Du lundi 19 juillet au jeudi 22 juillet	4 jours 28h	ENSEIGNEMENT Module 10 (21h) ↓ TPG 6h / SP 1h	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre ,6 mai,17 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars,14 juillet

* sous réserve de modifications

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

7. PLANIFICATIONS DE FORMATION DEAES MCAD DEAVS AMP 2016

553h formation théorique et 420h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 02 octobre 2026	126 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 1 (98h) ↓ Module 2 (14h) ↓ API (14h)	M1 le 02/10/2026*
Période d'enseignement 2 Du lundi 09 novembre au vendredi 18 décembre 2026	203 h 6 semaines	ENSEIGNEMENT Module 3(77h) ↓ Module 4 (56h) Module 5 (35h) ↓ API (21h) / TPG(11h) / SP(3h)	M2 le 09/11/2026* M5 le 04/12/2026*
Du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026	175 h 5 semaines	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 08 février au vendredi 12 mars 2027	154h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 4 (105h) ↓ 8 (35h)↓ TPG (14h)	M3 partie 1 le 09/02/2026*
Evaluation Module 8	1h	Le 28 avril 2027	M8 le 28/04/27*
Période d'enseignement 4 Du lundi 17 mai au vendredi 28 mai 2027	63 h 2 semaines	ENSEIGNEMENT Modules 7 (21h) ↓ Module 10 (35h) ↓ TPG (4h) / SP (3h)	M7 le 27/05/27* M10 le 28/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 16 juillet	7 semaines 245h	Période Milieu Professionnel D	M 3 M 4
Période d'enseignement 5 Le jeudi 22 juillet 2027	7h	ENSEIGNEMENT TPG (6h) / SP (1h)	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre, 17 mai

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 14 juillet

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

8. PLANIFICATIONS DE FORMATION DEAES MCAD DEAVS AMP 2021

455h formation théorique et 420h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au 22 juillet 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 28 aout au vendredi 02 octobre 2026	126 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 1 (98h) ↓ Module 2 (14h) ↓ API (14h)	M1 le 02/10/2026*
Période d'enseignement 2 Du lundi 09 novembre au vendredi 27 novembre 2026 Et Du lundi 7 au vendredi 18 décembre 2026	154 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 3(63h) ↓ Module 4 (56h) API (21h) / TPG(11h) / SP(3h)	M2 le 09/11/2026*
Du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026	175 h 5 semaines	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 08 février au vendredi 12 mars 2027	140h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 4 (105h) ↓ 8 (21h)↓ TPG (14h)	M3 partie 1 le 09/02/2026*
Evaluation Module 8	1h	Le 28 avril 2027	M8 le 28/04/27*
Période d'enseignement 4 Du mardi 25 mai au jeudi 27 mai 2027	21h h	ENSEIGNEMENT Modules 7 (21h) ↓	M7 le 27/05/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 16 juillet	7 semaines 245h	Période Milieu Professionnel D	M 3 M 4
Période d'enseignement 5 Le jeudi 22 juillet 2027	7h	ENSEIGNEMENT TPG (6h) / SP (1h)	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 14 juillet

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

9. PLANIFICATIONS DE FORMATION DEAP 2021

244h formation théorique et 245h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au vendredi 16 avril 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du vendredi 29 aout au vendredi 3 octobre	77h + 14h 91 h au total	ENSEIGNEMENT Modules 1 ↓ (70h) Module 2↑ (7 h) API 14h	M1 le 2/10/26
Période d'enseignement 2 Du lundi 09 novembre au vendredi 18 décembre	14h + 21h + 35h 70h au total	ENSEIGNEMENT Module 3↑ (14 h) Module 4 (21 h) API 21h / TPG 11h / SPI 3h	M2 le 09 /11/26
<i>Du lundi 21 décembre au vendredi 1 janvier 2027</i>	<i>2 semaines 70h</i>	VACANCES	
Période d'enseignement 3 Du lundi 8 février au vendredi 26 février		ENSEIGNEMENT Module 4 ↓ (35 h) TPG 24h / SPI 4h	M3 (partie 1) le 09/02/26*
Du lundi 01 mars au vendredi 16 avril	7 semaines 245h	Période Milieu Professionnel	M3 (partie 2) M4

Jours fériés en enseignement : 11 novembre 2026

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars 2027

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

10. PLANIFICATION DE FORMATION BAC SAPAT+ DEAES 2021

245h formation théorique et 420h de formation clinique
+ 35 h d'accompagnement pédagogique individualisé complémentaire (APIC)
seront planifiées selon les besoins de l'apprenant

Du vendredi 28 aout 2026 au vendredi 16 avril 2027

PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 2 Du lundi 09 au vendredi 27 novembre 2026 Et Du lundi 7 au vendredi 18 décembre 2026	154 h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 3(63h) ↓ Module 4 (56h) API (21h) / TPG(11h) / SP(3h)	
Du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026	175 h 5 semaines	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 3 Du lundi 08 février au vendredi 12 mars 2027	140h 5 semaines	ENSEIGNEMENT Module 4 (105h) ↓ 8 (21h)↓ TPG (14h)	M3 partie 1 le 09/02/2026*
Evaluation Module 8	1h	Le 28 avril 2027	M8 le 28/04/27*
Du lundi 31 mai au vendredi 16 juillet	7 semaines 245h	Période Milieu Professionnel D	M 3 M 4
Période d'enseignement 5 Le jeudi 22 juillet 2027	7h	ENSEIGNEMENT TPG (6h) / SP (1h)	

Jours fériés en enseignement : 11 novembre

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 14 juillet

** sous réserve de modifications*

Les sessions de rattrapage seront programmées ultérieurement

11. PLANIFICATION DE FORMATION BAC VAE HYBRIDE

11h Accompagnement à la construction du livret 1
30h Accompagnement à la construction du livret 2

294h de formation théorique et 350h de formation clinique

11h Accompagnement à la construction du livret 1	Juin 2026		
20h Accompagnement à la construction du livret 2	A débiter suite à la recevabilité du livret 1		
PERIODES ENSEIGNEMENT/ MILIEU PROFESSIONNEL			Dates Evaluations/Encadrement
Période d'enseignement 1 Du lundi 16 novembre au vendredi 18 décembre 6h Accompagnement à la construction du livret 2	133 h + 6H	ENSEIGNEMENT Modules 3 (77h) ↑ 5 (35h) ↓ 4 (35h)	Evaluation mod 5 le 4/12/2026
<i>Du lundi 21 décembre au vendredi 1^{er} janvier/</i>			
Du lundi 4 janvier au vendredi 5 février	175h	Période Milieu Professionnel B	
Période d'enseignement 2 Du lundi 8 février au vendredi 12 mars 4h Accompagnement à la construction du livret 2	147 h + 4H	ENSEIGNEMENT Module 4 (147h)	Evaluation mod 3 (1 ^{ère} partie) le 9/02/2027
Du lundi 15 mars au vendredi 16 avril	175 h	Période Milieu Professionnel C	Evaluation mod 3/4*

Jours fériés en Période en milieu professionnel : 29 mars

** sous réserve de modifications*

Déclaration d'événement indésirable Écoles et instituts CHRU NANCY

Vous êtes témoin ou acteur d'un événement qui peut être considéré comme indésirable car il perturbe le bon cours des choses.

Utilisez ce QR pour nous décrire la situation et nous permettre éventuellement d'y remédier.



<https://forms.office.com/e/MairnAApzG>



**JE SUIS PROFESSIONNELLE
DU SANITAIRE OU MÉDICO-SOCIAL**

J'AI AUSSI BESOIN D'ÊTRE SOUTENUE

J'APPELLE **LE NUMÉRO VERT SPS** 24H/7J

0 805 23 23 36

Service & appel
gratuits

100 psychologues de la plateforme



PROS-CONSULTE
Groupement



JE TÉLÉCHARGE
**L'APPLICATION
ASSO SPS**

JE CONSULTE **LE RÉSEAU
NATIONAL DU RISQUE
PSYCHOSOCIAL**
ET RETROUVE TOUTES
LES INFORMATIONS SUR :
www.asso-sps.fr

Un dispositif de

